

Programme d'aide

À L'ÉLITE SPORTIVE

Septième édition, 2019
Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
Culture, loisirs, tourisme et qualité de vie

PROGRAMME D'AIDE À L'ÉLITE SPORTIVE

Bases du programme

- Considérant qu'une performance exceptionnelle représente un ambassadeur pour la Ville de Métabetchouan—Lac-a-la-Croix ;
- Considérant qu'une performance exceptionnelle contribue à la promotion de la Ville à l'extérieur de celle-ci ;
- Considérant qu'une performance exceptionnelle représente un modèle pour la jeunesse et qu'elle incite, par son exemple, à la participation ;
- Considérant que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix appuie concrètement les personnes obtenant des résultats exceptionnels dans une discipline sportive reconnue au sens du présent programme et qu'elle désire poursuivre son ascension ;
- Considérant qu'annuellement un comité de sélection formé par le conseil municipal, aura comme mandat d'attribuer une aide financière aux élites sous forme de bourse, en fonction de critères pré établis et conformément à la loi ;
- Considérant que tout entreprise, organisation locale, citoyen ou citoyenne qui adhère aux principes du présent programme peut ajouter une bonification aux bourses distribuées sous réserve d'approbation du conseil ;
- Considérant la planification stratégique et le plan d'action de la politique familiale du conseil municipal ;
- Considérant les recommandations reçues du comité culture, loisirs, tourisms et qualité de vie.

Critères d'éligibilité : Les personnes doivent répondre À TOUS LES les critères suivants selon leur domaine * (*Critères modifiés le 5 novembre 2018*)

- Être un résident permanent de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix¹ ou d'origine et refléter l'image d'un ambassadeur local dans la discipline que la personne exerce.
- Avoir au minimum un statut d'athlète amateur dans le domaine sportif et évoluer dans une discipline sportive reconnue par les gouvernements québécois ou canadiens via une fédération.
- Avoir atteint un niveau de classification ou une reconnaissance provinciale, nationale ou internationale.
- Remplir et retourner le formulaire de demande d'assistance dans les délais prévus.

¹ Dans le cas d'un athlète de moins de 18 ans ou d'un athlète étudiant à temps plein qui a dû se déplacer à l'extérieur pour répondre aux exigences de sa discipline, la résidence de ses parents sera considérée comme la résidence principale de l'athlète.

- La personne évoluant dans plusieurs sphères d'activité devra déposer une seule demande par appel de candidatures.

Critères de sélection considérés dans le programme

- Participations dans la période de référence du programme à une ou des compétitions pour les sports individuels et/ou une pour les sports d'équipe et ce au niveau provincial, national ou international.
- Les résultats ou le classement des différentes participations dans les critères de sélection ci-dessus.
- La démonstration du potentiel de développement (espoir) du candidat dans sa discipline et l'impact d'une contribution du programme dans ce contexte.
- Le cheminement effectué par un même candidat entre la demande reçue et d'autres, reçues antérieurement dans la même discipline.
- Les autres possibilités de financement provenant du public ou privé reliées à la discipline exercée.
- Le caractère d'exception d'une performance dans une discipline concernée est un élément important.
- La demande doit être traitée et jugée admissible par le comité de sélection créé par le conseil municipal à cet effet.

Rôle du comité de sélection

Entre les candidatures éligibles, le comité de sélection a pour mandat premièrement de classer les candidats et deuxièmement de recommander des bourses à chacun dont la somme totale ne peut excéder le montant total prévu au budget courant de la Ville. Le montant des bourses est déterminé selon les critères de sélection énumérés ci-dessus.

Le comité est formé de membres désignés par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, dont au moins un membre sera de l'externe. Des représentants d'organismes partenaires dans la provenance des fonds pourront également être désignés. La désignation est établie par le conseil municipal.

Provenance des fonds

Du budget du conseil municipal et d'organisations partenaires s'il y lieu pour une année donnée.

Application de la politique

Pour l'année 2019, **la période de référence pour performances qui seront considérées** pour l'analyse des candidatures sera du **1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019**.

Quant à la période **d'appel public de mise en candidature**, elle sera du 11 novembre 2019 au 6 janvier 2020 à 16 h.

Par la suite le conseil municipal désignera annuellement la période d'application de la politique et de son enveloppe.

ANNEXE

Classification des athlètes par les fédérations sportives

Espoir:

Quand on réfère aux athlètes « espoir », on réfère généralement aux athlètes dont le talent est confirmé et qui sont dans des conditions d'encadrement appropriées (niveau des entraîneurs, nombre de séances/semaine, réseau de compétitions du bon niveau de performance). Ces athlètes sont donc engagés dans une démarche d'excellence vers le plus haut niveau de leur discipline et cela diffère singulièrement d'un sport à l'autre selon le modèle de développement de l'athlète de cette discipline.

Comme exemple, on peut dire que tous les athlètes faisant partie d'un programme sport-études reconnu ou qui ont participé à la Finale nationale des Jeux du Québec sont de cette catégorie.

Relève:

Il s'agit des athlètes membres d'une équipe du Québec pour le niveau de performance inférieur à celui des athlètes identifiés « élites ». Leur nombre est établi par la DSAP².

Élite:

Il s'agit des athlètes membres de l'équipe du Québec ouverte. Leur nombre est établi par la DSAP. Seules les 48 disciplines soutenues pour la réalisation de leurs plans de développement dans le cadre du Programme de soutien de développement de l'excellence peuvent soumettre des listes d'athlètes « élite » à la DSAP.

Excellence:

Il s'agit de tous les athlètes brevetés de niveau « senior » ou « développement » par Sport Canada, quelle que soit la discipline. De plus, exceptionnellement et sur présentation de la justification appropriée à la DSAP, il pourra s'agir aussi d'un(e) athlète membre régulier (ère) de l'équipe canadienne senior.

Document recommandé par le comité culture, tourisme, loisir et qualité de vie le 15 octobre 2019

² DSAP : Direction du sport et de l'activité physique. (Secrétariat au loisir et au sport)

**PROGRAMME D'AIDE À L'ÉLITE SPORTIVE
FORMULAIRE DE DEMANDE
2018-2019**
(Période de référence : 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019)



Est-ce votre première demande d'aide financière dans ce programme ? OUI NON

1. IDENTIFICATION DE L'ATHLÈTE

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Ville :	
Code postal :	Date de naissance :
Téléphone :	Cellulaire :
Courriel :	
Institution scolaire :	
Depuis combien de temps demeurez-vous à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ?	

2. SITUATION FAMILIALE (MOINS DE 18 ANS)

Nom d'un tuteur #1 :	
Nom d'un tuteur #2 :	
Adresse d'au moins un (1) des tuteurs :	
Ville :	
Code postal :	Téléphone :
Nb d'enfants :	Cellulaire :
Courriel :	

3. LE SPORT PRATIQUÉ

Sport pratiqué :			
Depuis combien de temps :			
Êtes-vous un athlète identifié par votre fédération sportive québécoise ? Si oui, spécifiez votre identification :			
<ul style="list-style-type: none"> • Espoir <input type="radio"/> • Relève <input type="radio"/> • Élite <input type="radio"/> • Excellence <input type="radio"/> 			
Êtes-vous un athlète breveté par Sport Canada			Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
Faites-vous partie de l'équipe du Québec ou du Canada ?			Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
Donnez-nous vos trois (meilleures performances sportives de la dernière saison.			
Date	Nom de la compétition	Endroit	Rang / Performance
Rétrospective de la dernière saison			
Dates de la saison			
Nombre de compétition :			
Classement global			
Nombre d'heures d'entraînement par semaine :			
Nombre de mois d'entraînement par année :			

6. BESOINS FINANCIERS

Quels sont vos besoins pour la pratique de votre sport au cours de la prochaine année (évaluer les coûts pour les entraînements et les compétitions) ? * *Joindre des pièces justificatives.*

Transports :

Hébergement :

Cotisations, affiliations :

Autres :

7. SOUTIEN FINANCIER

Avez vous déjà reçu ou avez-vous présentement d'autres sources de financement tels que bourses, commanditaires ou autres ? Nommez-les et précisez le montant.

Commanditaires ou source de financement	Montant

8. COORDONNÉES

De votre club ou association :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

De votre entraîneur :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Du président de votre club ou association

Nom :

Adresse :

Téléphone :

12. ENGAGEMENT

La personne se voyant remettre la bourse du programme sera considérée comme un fier ambassadeur de sa municipalité. C'est pourquoi elle s'engage à porter l'épinglette officielle de la municipalité lors d'événements culturels qui pourrait faire rayonner sa municipalité.

De plus, nous demandons aux lauréats de nous faire parvenir une photographie de leur exploit afin que nous puissions le promouvoir sur les plates-formes de communication de la municipalité.

En cochant la case, vous acceptez les engagements cités ci-dessus

13. SIGNATURES

Signature de l'athlète

Signature d'un tuteur
Pour les athlètes de moins de 18 ans

*(Période de référence pour les performances :
1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019)*

Le formulaire pour le programme 2018-2019 est accepté entre **le 11 novembre et le 6 janvier 2020**.
Retourner le formulaire à l'adresse suivante :

**Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix
Programme d'aide à l'élite
87, rue Saint-André
Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, Québec
G8G 1A1**

ou

**par courriel au : gp.karine@ville.metabetchouan.qc.ca
(Mentionner le titre du programme dans l'objet)**